

Le nouveau périmètre de Masen



Mustapha Bakkoury
Président du directoire
de Masen

Houda El Fatimi
(Avec MAP)

La loi n°37-16 qui définit les nouvelles missions de l'Agence marocaine pour l'énergie solaire (Masen) vient d'être adoptée par le Parlement. L'Agence aura la responsabilité d'identifier les capacités de production de l'électricité à partir de sources renouvelables, dans le cadre du plan mis en place par le gestionnaire du système électrique national et de mener les études nécessaires pour la qualification des sites ainsi que pour la réalisation, l'exploitation et l'entretien des stations d'énergies renouvelables qui rentrent dans le cadre de ses objectifs.

Certes, elle va piloter la mise en œuvre de tous les projets liés aux énergies renouvelables. Cette nouvelle loi annonce une reconfiguration profonde du secteur des énergies renouvelables, considéré comme stratégique par le Maroc, qui se prépare à accueillir le prochain rendez-vous international sur le climat (COP22) du 7 au 18 novembre 2016, apprend-on de Masen. Ainsi, l'Agence va désormais piloter les énergies solaire, éolienne et hydraulique et de toute autre énergie renouvelable susceptible d'être développée au Maroc, ajoute la même source, tout en conservant à cet effet son acronyme, Masen, qui a été rebaptisée «Moroccan Agency for Sustainable Energy».

Dans ce sens Mustapha Bakkoury, président du directoire de Masen, a signalé que *«tout en gardant le nom de Masen, dont nous sommes très fiers, nos nouvelles responsabilités centralisées permettront au Maroc d'atteindre ses nouveaux objectifs d'ici à 2030 et de développer ses relations énergétiques vers et à l'international. Ces ambitions ne se feront pas sans un travail concerté avec l'ONEE, qui reste notre client unique et notre partenaire privilégié»*. En effet, ce regroupement de compétences permet au secteur national des énergies renouvelables de se renforcer en s'appuyant sur les synergies potentielles et sur la consolidation de la relation Masen-ONEE tant sur le plan institutionnel qu'opérationnel, précise le communiqué, ajoutant que cette nouvelle configuration clarifie les périmètres d'action de chacun des acteurs et offre une meilleure visibilité et une coordination facilitée sur l'ensemble des projets.

«Notre nouveau rôle de partenaire de développement, de financement et de gestion de tous les projets d'énergie renouvelable du Royaume est un vrai honneur et un grand défi pour Masen», a fait savoir le patron de Masen. *«Nous serons ainsi présents sur l'ensemble de la chaîne de valeur, allant de l'évaluation des ressources au développement de projets, en passant par les activités de renforcement de*

compétences, de recherche et développement et de conseil», a conclu M. Bakkoury. En effet, après l'adoption de cette loi, Masen met toutes ses forces au service des objectifs ambitieux de transition énergétique du Royaume, en s'appuyant sur plus d'une centaine d'ingénieurs et d'experts aux compétences transversales. Ses activités concernent la production énergétique, mais aussi le soutien et l'appui au développement des compétences humaines et industrielles liées aux énergies renouvelables. Il faut rappeler que Masen mettra en œuvre l'ensemble des ressources et des moyens pour concrétiser les ambitions nationales en matière d'énergies renouvelables, note l'Agence, rappelant à cet effet que le Maroc s'est fixé comme objectif de porter sa contribution à 42% du mix énergétique national en 2020 et à 52% en 2030.